

je pense franchement que le solliciteur général partage peut-être certains de mes points de vue—que les gens qui sont derrière lui voient le caractère d'urgence immédiate qui s'attache à ce phénomène.

Il y a eu Olson, cette saloperie, qui a tué un tas de jeunes Canadiens et qui continue de pervertir la justice en se faisant balader en avion aux frais de la princesse, à Vancouver et à Victoria, pour chercher de nouvelles tombes. Cette saloperie inimaginable nous écœure tous, car cela est écœurant. Puis il y a eu Simard qui a paru sur les écrans de télévision il n'y a pas si longtemps. Après deux faits, il faudrait que les bureaux du solliciteur général et du ministre de la Justice (M. MacGuigan) se mettent enfin à travailler sérieusement.

Je dis au solliciteur général que les États-Unis ont été saisis de cette question à cause de ce qu'on appelle la déclaration des droits. Ils savent qu'il y a la liberté de parole, mais aussi qu'en parlant ce soir je pourrais en abuser. En effet, il n'y a pas de liberté de parole si absolue que l'on puisse s'en servir pour porter atteinte sans réserve à la dignité des citoyens au sens collectif de l'honneur des Canadiens. Cela a été démontré par la Cour suprême des États-Unis. Vingt-huit États américains, ont inclus dans leur loi l'indemnisation des victimes et l'interdiction de publier.

Je dois reconnaître que dans ma réaction émotive à la conférence de presse, quand j'ai posé la première question, je me suis dit absolument en faveur de la prohibition—de retirer le droit d'écrire à tous ceux qui sont en prison. Je pense que je suis allé trop loin, mais pas plus que les juristes de la Couronne avec leur ingénuité ni le procureur général avec sa compassion. Je n'ai jamais posé de question à la Chambre qui ait évoqué une réponse plus spontanée que lorsque j'ai demandé que l'assassin ne puisse pas profiter de son crime.

Pour terminer ce débat d'ajournement, je demande qu'on continue à presser le ministre de ne pas éluder la question en disant que les juristes sont en train de l'étudier. Qu'on nous donne un livre blanc, un livre vert, que la Commission de réforme du droit fasse quelque chose. Il faut agir immédiatement, parce que les Canadiens ne se privent pas de dire qu'il faut enlever à l'assassin—et je m'en tiens là—la possibilité de tirer profit de son crime, que ce soit au moyen d'une caisse de fiducie pour les victimes, que ce soit au moyen d'une confiscation au profit de l'État, ou de ce qu'on voudra. En terminant, si nous pouvons avoir un embargo sur les documents des Affaires extérieures et documents d'État pour 20 ou 30 ans, afin de préserver la susceptibilité des fonctionnaires publics, certainement de «Lord liftin» nous pouvons aussi avoir un certain embargo du procureur général et du ministre de la Justice ou des deux qui empêche un assassin d'aggraver l'outrage à la sensibilité des victimes et des Canadiens, quand il paraît à l'écran pour dire qu'il va tirer profit de son crime.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député a parlé avec feu d'une question qui me préoccupe moi aussi énormément. Comme lui, je considère comme inacceptable qu'un criminel puisse exploiter son crime en écrivant un livre à sensation ou en donnant des interviews. Même si le député a parlé avec feu, j'aurais voulu qu'il puisse aussi nous éclairer en même temps.

L'ajournement

• (2220)

M. Nowlan: Vingt-huit États ont adopté une mesure à cet égard. Vous que faites-vous?

M. Kaplan: Si vingt-huit États ont adopté une mesure à cet égard, c'est dire qu'il ne s'agit pas d'une mesure fédérale aux États-Unis.

M. Nowlan: Les Américains ont des États.

M. Kaplan: Nous avons des provinces au Canada et nos provinces ont sensiblement plus de pouvoirs que les États américains. Je ne veux pas dire par là qu'il ne peut pas y avoir de solution à l'échelon fédéral. C'est tout à fait possible. Nous essayons d'en trouver une, mais je n'ai pas entendu le député d'en face en proposer.

M. Nowlan: J'aurais pu vous en proposer.

M. Kaplan: Un député de son côté de la Chambre a présenté un bill d'initiative parlementaire à ce sujet.

M. Nowlan: Le député de Crowfoot (M. Malone).

M. Kaplan: Son bill valait la peine d'être présenté, mais il ne pourrait probablement pas être adopté à titre de mesure fédérale.

J'ai moi-même proposé deux solutions; le député a mentionné l'une d'entre elles et l'autre consisterait simplement à stipuler que c'est un crime d'écrire un tel livre. J'ai proposé ces solutions pour que les Canadiens y réfléchissent. Dans l'ensemble, les procureurs généraux des provinces m'ont répondu. Tout comme le député, ils se préoccupent eux aussi beaucoup du problème, mais ils n'aiment pas vraiment les solutions que j'ai proposées. Ils ne m'ont pas donné d'autres idées, mais ils m'ont dit que je devrais trouver autre chose que les deux solutions que j'avais proposées. Je réfléchis sérieusement à la question de concert avec mes adjoints.

Nous avons proposé certaines solutions aux juristes de la Couronne, mais il faut tenir compte des aspects constitutionnels de cette question, parce que cela ne donnera rien de présenter un bill si Clifford Olson peut s'adresser à la Cour suprême ou à un autre tribunal et obtenir que ce bill soit rejeté parce qu'il serait valable à l'échelon provincial, mais pas à l'échelon fédéral. J'ajoute que certains des procureurs généraux qui m'ont répondu ont rejeté la possibilité que le gouvernement provincial prenne des mesures à cet égard et m'ont dit que seul le gouvernement fédéral pouvait résoudre le problème.

M. Nowlan: Publiez tout.

M. Kaplan: Je prends cette question très au sérieux. J'essaie de résoudre le problème et j'y consacre beaucoup de temps. J'espère pouvoir d'ici peu faire connaître les résultats de mon travail aux députés d'en face ainsi qu'à tous les autres. Je trouve la question très urgente parce que, tout comme moi, les Canadiens sont scandalisés à l'idée de ce livre, peut-être parce qu'un livre de ce genre n'a jamais été publié auparavant. Ils sont tout à fait indignés de voir que les médias, les maisons d'édition, et ainsi de suite offrent de telles occasions à quelqu'un qui est en-dessous de tout et qui ne devrait pas pouvoir profiter de son crime.